

2019-11-114-DEEJ

nomenclature: 8.1.8

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2019

OBJET : CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE PLAN COUSUT – ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze novembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, Mme DUFAU, Mme DUPRE, M. HERVELIN, Mme BAULON, M. GONZALES, M. LAPEBIE, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme MOUNIER, Mme PICAT, M. COUTIER, M. GARANS, Mme SAINT-AUBIN, M. DUBUS, M. SAUBIETTE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. AJA, Mme MONTAUCET, M. ROBLES, Mme FAURE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

M. PERRET	procuration à	M. GONZALES
M. DUBERT	procuration à	M. LESPADÉ
M. SALLABERRY	procuration à	Mme NOGARO
Mme BISBAU	procuration à	Mme MONTAUCET
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. DUBUS

ABSENTS :

Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE, M. POULAERT

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

Nombre de pouvoirs: 5

Nombre de votants : 30



2019-11-114-DEEJ - CONVENTION D'UTILISATION DE LA PISCINE « PLAN COUSUT » : ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020

Dans le cadre de son projet éducatif territorial, la commune de Tarnos organise et finance depuis plusieurs années l'accès à des leçons de natation pour les enfants des écoles.

Compte tenu du faible taux d'équipement du territoire, les élèves Tarnosiens sont obligés de se rendre jusqu'à Biarritz, dans le quartier de la Négresse, à la piscine de l'Institut Médico Éducatif (IME) de Plan Cousut, établissement géré par les PEP 64.

Monsieur le Maire saisit l'occasion pour exprimer ses inquiétudes au conseil municipal alors que l'association PEP 64 lui a fait savoir que son équipement aquatique fermera ses portes en juillet prochain, en raison d'un coût de rénovation et de mise aux normes trop important (1,5 million d'après la presse).

Les salariés et les familles de l'IME ont manifesté le 19 octobre dernier pour dénoncer le désengagement des institutions et de l'ARS dans le financement de cette rénovation. Monsieur le Maire indique qu'avec eux, il espère que des solutions seront trouvées pour cet équipement qui accueille 80 personnes et 60 accompagnants mais qui permet à de nombreux écoliers du secteur de pouvoir bénéficier de l'apprentissage de la natation.

En attendant, et pour cette année 2019-2020, il est encore proposé de conventionner avec les PEP 64 pour l'utilisation de la piscine de « Plan Cousut » par les écoles Tarnosiennes. Monsieur le Maire propose de signer la convention annuelle jointe à la délibération, faisant apparaître le tarif horaire, les engagements des parties et les conditions de mise en place.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29

Considérant le projet de convention,

DÉLIBÈRE

APPROUVE la convention d'utilisation de la piscine « Plan Cousut ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention cadre qui précise les modalités d'utilisation et les dépenses associées.

Votants : 30

Votes exprimés: 30

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 15 novembre 2019

Le Maire

